

www.petrolesonic.coop



Sonic
50 ans et toujours vert!

[vert]* *confortable*

**GUIDE DE
SAINE GESTION
DU CHAUFFAGE
AU MAZOUT**



9001, boul. de l'Acadie
Bureau 200
Montréal, Québec
H4N 3H7

Tél.: 514 858-6642
1 800 207-6642 (20SONIC.)

www.petrolesonic.coop



Ce guide vise à optimiser le confort de votre résidence, à proposer des solutions facilitant les économies monétaires et énergétiques, à vérifier la conformité de votre installation et à proposer des pratiques de saine gestion environnementale.

7,95 \$

Sonic constitue une identité de La Coop fédérée et ses coopératives agricoles



103309_04_09

AVANT-PROPOS

Madame, Monsieur,

Sonic, le Secteur des pétroles de La Coop fédérée, est heureux de vous présenter son guide de saine gestion du chauffage au mazout.

Ce guide a été conçu pour les clients possédant des équipements de chauffage au mazout. Il vise à optimiser le confort des clients Sonic, proposer des solutions facilitant les économies monétaires et énergétiques, vérifier la conformité des installations et proposer des pratiques de saine gestion environnementale.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à mettre ces conseils en pratique dès maintenant. Vous pouvez toujours compter sur Sonic pour des produits et services de qualité.

Coopérativement vôtre,

L'équipe d'experts-conseils de Sonic





Vous êtes propriétaire d'un système de chauffage au mazout, vous vous posez des questions sur votre consommation, vos assurances ou votre impact environnemental ?

Ne cherchez plus, ce guide est pour vous !

Le principal objectif de ce document est de vous permettre d'optimiser le confort de votre résidence en utilisant au mieux votre installation de chauffage.

Cet ouvrage vise à optimiser le confort de votre résidence, à proposer des solutions facilitant les économies monétaires et énergétiques, à vérifier la conformité de votre installation et à proposer des pratiques de saine gestion environnementale.

Un guide n'est pas une loi !

Informez-vous sur l'évolution des lois et règlements.

Ils sont gages de votre SÉCURITÉ et sont conçus pour VOUS PROTÉGER !



ÉCONOMIES MONÉTAIRES ET ÉNERGÉTIQUES

- LES AVANTAGES DU CHAUFFAGE AU MAZOUT PAGE 4
- COMMENT LIMITER VOTRE CONSOMMATION DE MAZOUT ? PAGE 6
- CHOISIR UN ÉQUIPEMENT PLUS ÉCO-EFFICIENT PAGE 8
- LA BI-ÉNERGIE, UNE SOLUTION ALTERNATIVE ! PAGE 12
- PLANIFIER VOTRE BUDGET PAGE 14

CONFORMITÉ TECHNIQUE

- QUELS SONT LES LOIS ET RÉGLEMENTS APPLICABLES ? PAGE 16
- ÉQUIPEMENTS SOUTERRAINS, SIFFLET, JAUGE
TUYAUTERIE, SUPPORT, FONDATION PAGE 17
- INSPECTION VISUELLE DE VOS ÉQUIPEMENTS PAGE 23
- CONSEIL DE SÉCURITÉ PAGE 25
- PROBLÈME TECHNIQUE PAGE 26

SAINES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

- LES GAZ À EFFET DE SERRE PAGE 28
- LES BIOCARBURANTS CHEZ SONIC PAGE 29
- LA GESTION ENVIRONNEMENTALE CHEZ SONIC PAGE 30
- QUOI FAIRE EN CAS DE FUITE OU DÉVERSEMENT PAGE 31
- POUR UNE RELATION HARMONIEUSE AVEC VOTRE ASSUREUR PAGE 32

- VÉRIFICATION DE VOS ÉQUIPEMENTS PAGE 34

- RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE PAGE 35



LES AVANTAGES DU CHAUFFAGE AU MAZOUT

Vous souhaitez installer un chauffage au mazout dans votre habitation, vous vous interrogez sur la meilleure source d'énergie et sur les avantages du chauffage au mazout ?

Découvrez les cinq principaux atouts du mazout

CONFORTABLE

Un système de chauffage central (air pulsé) au mazout permet une circulation constante de l'air, entraînant ainsi une meilleure répartition de la chaleur dans la maison. De plus, ces systèmes permettent d'ajouter une vaste gamme d'options à votre résidence, notamment un climatiseur central, une thermopompe, un humidificateur ou encore un filtre électronique.

RAPIDE

Les systèmes de chauffe-eau au mazout ont la capacité de réchauffer l'eau en un temps record. Ils chauffent l'eau deux fois plus rapidement que les chauffe-eau au gaz naturel et quatre fois plus vite que les chauffe-eau à l'électricité. Idéal lorsque toute la famille désire prendre leur douche, un après l'autre.

AMBIANCE

Certains poêles au mazout ajoutent grandement à l'ambiance d'une pièce familiale avec sa très belle flamme, bien visible par une large porte vitrée, permettant une chaleur radiante confortable. Ce type d'appareil se raccorde facilement à un réservoir déjà existant.



LES AVANTAGES DU CHAUFFAGE AU MAZOUT

EFFICACE

Certains systèmes de chauffage au mazout récent sont homologués ENERGY STAR. Leur rendement énergétique varie entre 85 % et 88 %, votre système vous assure ainsi une efficacité énergétique optimale. Vous payez réellement pour le chauffage que vous consommez.

AUTONOME

Les poêles au mazout vous permettent de limiter les problèmes associés aux pannes de courant, car ils fonctionnent sans électricité. De même, le mazout est disponible à la grandeur de la province en tout temps.



Apprenez comment réduire votre facture
en consultant la section
« Comment limiter votre consommation de mazout »
à la page 6.





COMMENT LIMITER VOTRE CONSOMMATION DE MAZOUT ?

Réduisez considérablement votre consommation de mazout en appliquant les recommandations présentées ci-après.

FAITES LES RÉGLAGES ADÉQUATS

- Faites effectuer une mise au point annuelle par un technicien Sonic.
- Faites installer un gicleur adéquat par votre technicien Sonic.
- Nettoyez les filtres à air (plusieurs fois par année) afin de maximiser les échanges d'air.
- Purgez votre chauffe-eau une fois par année de manière à prévenir la rouille.
- Faites évaluer l'efficacité de votre équipement et vos besoins en chauffage.

ÉVITEZ LE GASPILLAGE !

- Installez un thermostat numérique programmable.
- Baissez votre thermostat la nuit.
- Fermez les rideaux la nuit et ouvrez-les pendant la journée.
- Installez une pomme de douche à faible débit.

CONSERVEZ LA CHALEUR PRODUITE

- Calfeutrez tous les joints afin d'éliminer les pertes d'air chaud.
- Isolez les tuyaux d'eau chaude.
- Isolez au maximum votre maison (fenêtre, porte, garage...).



COMMENT LIMITER VOTRE CONSOMMATION DE MAZOUT ?

ATTENTION

Avant de prendre quelques mesures que ce soit, assurez-vous auprès de votre installateur que vous respectez les consignes de sécurité et ne nuisez pas au bon fonctionnement de votre appareil.

Pour toutes informations :

www.petrolesonic.coop

10%

Représente le pourcentage d'économie potentiel si vous isolez parfaitement l'ensemble de votre installation.

2%

Représente les frais que vous économiserez sur votre facture de chauffage, chaque fois que vous abaissez le thermostat de 1 °C la nuit.

33%

Représente le volume d'eau chaude économisé suite à l'installation d'une pomme de douche à débit réduit.



CHOISIR UN ÉQUIPEMENT PLUS ÉCO-EFFICIENT

Les technologies actuelles vous permettent de réaliser des économies énergétiques et de protéger l'environnement en procédant à des modifications simples et rentables de vos équipements actuels.

QUE SIGNIFIE ÊTRE « ÉCO-EFFICIENT » ?

Le concept d'ÉCO-EFFICACITÉ vise à **faire plus** (de chaleur) **avec moins** (de produit pétrolier). Il s'agit donc d'un concept liant à la fois l'efficacité **économique** (énergétique) et **écologique**.

ÉCO-EFFICACITÉ =  + 

LES APPAREILS ENERGY STAR

ENERGY STAR est un symbole d'efficacité énergétique reconnu à l'échelle internationale. Il garantit qu'un équipement possédant ce symbole est l'un des plus efficaces du marché, sur le plan énergétique comme écologique.

« Les produits marqués ENERGY STAR doivent répondre aux exigences minimales en matière d'efficacité énergétique ou les dépasser; ces normes sont fixées par le gouvernement du Canada. »

Installer un équipement de chauffage au mazout reconnu ENERGY STAR, c'est s'assurer que votre installation est la plus efficace possible et donc la plus économique.



CHOISIR UN ÉQUIPEMENT PLUS ÉCO-EFFICIENT

ÉCOLOGIQUEMENT EFFICACE !

RÉSERVOIR

ECOGARD : Ce réservoir possède un double fond permettant de contenir les fuites de produit pétrolier. De plus, un indicateur de fuite est intégré dans le double fond afin d'identifier rapidement les fuites (garantie de 15 ans).

RÉSERVOIR ROTH : Ce réservoir possède deux parois, avec un système de détection de fuite intégré. Le réservoir intérieur résiste à la corrosion car il est conçu en polyéthylène et est moulé d'une seule pièce. La cuvette extérieur, en acier galvanisé, protège le réservoir interne des rayons UV en plus de permettre de retenir le produit en cas de fuite (garantie de 10 ans).



Réservoir ROTH

PROTECT 20 : Le réservoir Protec 20 est également une solution durable puisque son revêtement en polyuréthane (peinture anti corrosion et UV) vous assure une sécurité et une protection optimale contre les fuites et la rouille (garantie de 20 ans).





CHOISIR UN ÉQUIPEMENT PLUS ÉCO-EFFICIENT

RÉSERVOIR

FIBRE DE VERRE : Les réservoirs en fibre de verre résistent à la corrosion, au feu et ils évitent les accumulations d'eau en ne créant pas de condensation. Il représente ainsi une alternative sécuritaire (garantie de 30 ans).



Réservoir en fibre de verre

Pour vous assurer que votre installation respecte les règlements en vigueur, consulter la section

« **CONFORMITÉ TECHNIQUE** »
à la page 16.

Note : Ces garanties sont offerts par les manufacturiers, les durées peuvent changer sans préavis.



CHOISIR UN ÉQUIPEMENT PLUS ÉCO-EFFICIENT

ACCESSOIRE

BAC DE RÉTENTION : Ce bac, placé sous le réservoir, collecte les fuites et déversements et limite ainsi les risques de contamination des sols. Il existe plusieurs types et volumes de bacs de rétention. Consultez votre technicien Sonic pour définir vos besoins. Idéal pour les installations existantes.

BOÎTE DE CAPTAGE : Cette boîte permet de récolter l'excédent de mazout qui peut couler par le tuyau de remplissage lors de la livraison de produit. Cette boîte peut également faciliter le remplissage lorsque le diamètre de la tuyauterie est plus petit.

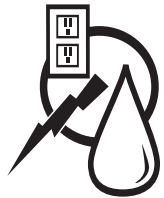
DÉTECTION DE FUITE

SYSTÈME DE DÉTECTION : Il s'agit d'un système de protection qui signale la moindre fuite de votre équipement. En cas de baisse rapide du niveau, une alarme visuelle et acoustique se déclenche.

CENTERON : Cet outil permet à votre agent distributeur de savoir à quel moment le niveau de mazout dans votre réservoir est bas, vous évitant ainsi les risques de manque de produit. Ce système peut également identifier les variations anormales et déceler rapidement une fuite.

Pour toutes informations complémentaires sur les équipements éco-efficients, contactez directement votre entrepreneur en chauffage Sonic ou le service à la clientèle de Sonic.





LA BI-ÉNERGIE, UNE SOLUTION ALTERNATIVE

Le concept de la bi-énergie est simple : l'électricité est utilisée comme source principale de chauffage et un combustible (mazout) comme source d'appoint.

L'électricité est utilisée lorsque les températures sont supérieures ou égales à -12 °C (-15 °C dans certaines régions). La source d'appoint prend la relève automatiquement par temps très froid, lorsque les températures extérieures sont inférieures à -12 °C (-15 °C dans certaines régions). Elle soulage du même coup les surcharges du réseau hydro électrique.

Les avantages de la bi-énergie

La bi-énergie offre...

- Une meilleure gestion de votre consommation d'énergie puisque la source d'énergie est utilisée aux températures auxquelles elle est la plus efficace.
- Un tarif préférentiel (DT) chez Hydro-Québec.
- La possibilité de climatiser à peu de frais. Le bas tarif s'applique tout l'été.

Pour toutes informations concernant la bi-énergie, contactez nos experts-conseils ou le service à la clientèle de Sonic et demandez le document « **Faites votre propre calcul** ».



LA BI-ÉNERGIE, UNE SOLUTION ALTERNATIVE

Les avantages de la bi-énergie

La bi-énergie offre...

- Une deuxième option de chauffage en cas de bris de fonctionnement (autorelève).
- La possibilité de choisir le mode de chauffage selon le contexte. (ex. : hausse du prix de l'électricité ou baisse du mazout)
 - Mazout seulement
 - Électricité seulement
 - Bi-énergie selon la température extérieure

Le mode de chauffage bi-énergie mazout-électrique est ENCORE PLUS ÉCONOMIQUE QUE L'ÉLECTRICITÉ SEULEMENT.





PLANIFIER VOTRE BUDGET

Gardez l'esprit tranquille en déterminant votre budget grâce aux différents outils proposés par Sonic.

Les modes de versements égaux

Il s'agit des modalités de paiement utilisées par Sonic, vous permettant d'étaler vos achats de mazout sur une durée de 10 à 12 mois. De cette manière, vous planifiez et équilibrez à l'avance vos dépenses mensuelles en chauffage.

Les plans de protection

Un plan de protection est un contrat de service qui vous protège contre les coûts de la majorité des réparations de vos appareils de chauffage. De plus, vous bénéficiez d'un service de mise au point annuelle de votre appareil afin d'assurer son rendement maximal et ainsi faire des économies.

Les plans de protection Sonic vous procurent

LA TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

avec un service d'urgence de 24 heures sur 24.

DES ÉCONOMIES

avec un plan de protection couvrant la plupart des frais de réparation.

LE RENDEMENT

d'un plan de protection incluant une mise au point annuelle.



PLANIFIER VOTRE BUDGET

Les livraisons automatiques

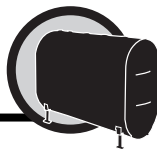
Grâce au système de livraison automatique basé sur la température extérieure, vous êtes assurés d'un approvisionnement ininterrompu. Ne vous souciez plus du niveau de combustible dans votre réservoir, votre agent distributeur Sonic s'assure que les livraisons soient faites en temps opportun.

Pour toutes informations sur la partie « Planifier votre budget »
consulter le service à la clientèle Sonic et notre site Internet.

1 800 207-6642

www.petrolesonic.coop





QUELS SONT LES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES À VOTRE INSTALLATION ?

Il existe de nombreux règlements concernant l'installation d'équipements pétroliers. Cependant, la plupart de ces règlements spécifient les conditions d'installation de votre équipement qui doivent être prises en considération par votre entrepreneur en chauffage.

Cette section a pour objectif de vous permettre de vérifier les éléments majeurs de la conformité de votre équipement.

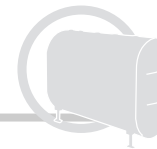
Les éléments de cette section relèvent de la Régie du bâtiment du Québec et sont issus du :

- Code de construction
- Code d'installation des appareils de combustion au mazout

CAN/CSA-B139

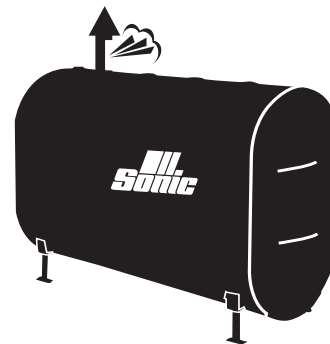
Chaque réservoir doit être installé par un entrepreneur certifié par la CMMTQ* et doit respecter le code d'installation CSA B139 et le chapitre 8 du code de construction du Québec.

*CMMTQ : Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec



LES ÉQUIPEMENTS SOUTERRAINS : À ÉVITER !

L'industrie du chauffage au mazout n'encourage pas l'usage ni l'installation de tuyauterie ou de réservoirs souterrains. La tuyauterie ou les réservoirs souterrains ne permettent pas d'identifier facilement la présence de fuite, les risques associés à ces types d'équipements sont donc plus élevés. Cependant, lorsque des contraintes majeures vous obligent à installer un réservoir souterrain, un réservoir à double paroi représente la solution la plus sécuritaire.



LE SIFFLET, UN ÉLÉMENT INDISPENSABLE !

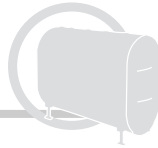
Votre réservoir doit OBLIGATOIREMENT être muni d'un sifflet.

Un sifflet permet de prévenir les débordements de votre réservoir et ainsi limiter les probabilités de déversement lors d'une livraison de mazout.

LA JAUGE

Cette équipement permet de mesurer le niveau de produit dans votre réservoir. Si vous n'avez plus de chauffage, vous pourrez aisément vérifier si c'est un manque de produit ou un vrai problème technique. De plus, vous pourrez savoir quand il est nécessaire de commander du mazout si vous n'êtes pas sur livraison automatique (voir page 15). Cet équipement n'ayant pas un degré de précision très élevé, Sonic vous encourage à vous inscrire au mode de livraison automatique.





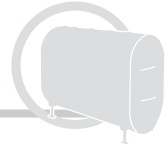
LA TUYAUTERIE, UN ÉLÉMENT CLÉ À SURVEILLER

La tuyauterie complète (incluant l'évent et le remplissage) doit **OBLIGATOIREMENT** être fabriquée d'acier, de fonte, ou de tout autre équivalent en matière de résistance mécanique, durabilité et résistance à la corrosion.

Il est strictement **INTERDIT** d'utiliser du **PLASTIQUE** ou du **PVC**.



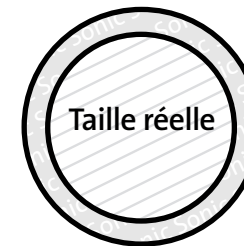
Si votre tuyauterie est en **PLASTIQUE** ou **PVC**, informez immédiatement votre entrepreneur en chauffage.



TUYAU D'ÉVENT

Un tuyau d'évent est un dispositif permettant un échange d'air entre l'atmosphère et le réservoir. Il empêche une surpression dans le réservoir pendant le remplissage ou un incendie. L'évent est un élément essentiel de la conformité de votre équipement, il est facile à vérifier et protège vos biens.

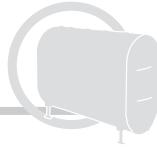
Un tuyau d'évent est **OBLIGATOIRE** sur chaque réservoir. L'évent doit être d'un diamètre **MINIMUM** de 1 1/4 de pouce



**1 1/4 POUCES
MINIMUM**

**DANGER
1 POUCE**





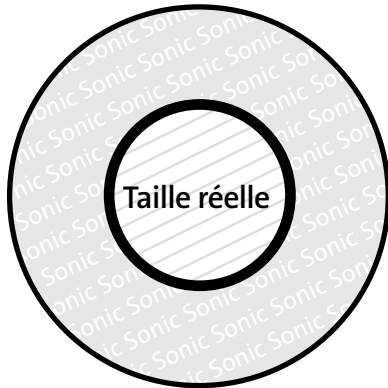
TUYAU DE REMPLISSAGE

Le tuyau de remplissage est utilisé par votre agent distributeur Sonic lors du transfert de produit pétrolier du camion vers votre réservoir. L'hiver, aidez votre livreur, dégagez un chemin pour se rendre jusqu'à votre tuyau de remplissage.

Le tuyau de remplissage doit être fermé par un bouchon étanche aux vapeurs et liquides.

Le tuyau de remplissage doit être d'un diamètre **MINIMUM** de 2 pouces.

2 POUCES



DANGER
1 POUCE

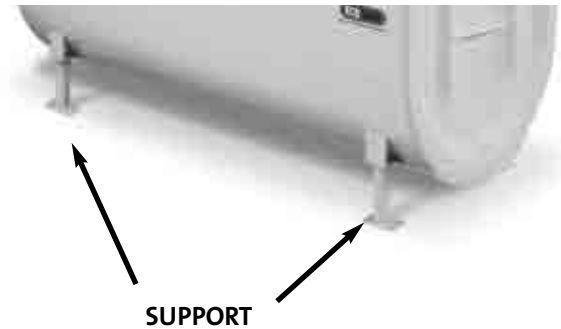


LES SUPPORTS DU RÉSERVOIR

Les supports de votre réservoir sont essentiels à la stabilité de votre équipement. Les supports doivent être en acier et les pieux exposés doivent être protégés par des matériaux ayant un degré de résistance au feu d'au moins 2 heures (acier).

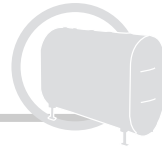
L'endroit doit :

- Être parfaitement stable et sécuritaire.
- Pouvoir résister aux variations du sol lors du gel et dégel.
- Être protégée de tout choc.



Il est **FORTEMENT RECOMMANDÉ** de maintenir dégagé (neige, mauvais herbe, boîte, meuble, etc.) en tout temps l'espace sous votre réservoir de manière à effectuer les vérifications visuelles de votre équipement.





LES FONDATIONS DU RÉSERVOIR

Les fondations d'un réservoir doivent être **INCOMBUSTIBLES**, doivent réduire les possibilités de tassement et doivent protéger le réservoir contre le soulèvement ou le basculement.

- Il est **FORTEMENT DÉCONSEILLÉ** d'installer un réservoir sur deux dalles de patio distinctes, sur de l'asphalte, des poutres de bois ou à même la terre.



Il est **FORTEMENT RECOMMANDÉ** d'installer le réservoir sur une dalle de béton uniforme et de disposer une couche de 4 à 6 pouces de poussière de roche sous la structure de béton.



INSPECTION VISUELLE DE VOS ÉQUIPEMENTS

L'inspection visuelle de votre réservoir est l'élément clé pour identifier rapidement une fuite. La grille d'inspection suivante vous permet de contrôler de façon rapide et efficace que votre équipement pétrolier ne fuit pas. Il est fortement recommandé de réaliser une inspection visuelle complète de votre réservoir au moins une fois par an.

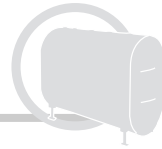


SOYEZ ATTENTIF À L'ÉTAT DE VOTRE RÉSERVOIR !

UN RÉSERVOIR QUI SUINTE PEUT ENGENDRER DES DOMMAGES CONSIDÉRABLES ET DES COÛTS NON PLANIFIÉS.

Sonic ou votre entrepreneur en chauffage peuvent vous conseiller sur les meilleures décisions à prendre lorsque votre réservoir suinte. Pour tous conseils, contactez votre entrepreneur ou le service à la clientèle de Sonic.





Vérification visuelle de l'équipement d'entreposage et de ses composantes intérieures

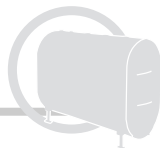
DÉTAILS	1	Nom du client	Numéro de compte		
	2	Adresse			
	3	Instructions spéciales lors de la livraison			
	4	Date de la vérification (j/m/aa) :			
RÉSERVOIR(S)	5	Vérification visuelle du réservoir peut être faite: OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/> PARTIELLE <input type="radio"/>			
	6	Type de réservoir(s) : 12 g <input type="radio"/> 14 g <input type="radio"/> Prise de fond <input type="radio"/> Prise latérale <input type="radio"/> Double paroi <input type="radio"/>	Autres : <input type="text"/>		
	7	Emplacement: INT <input type="radio"/> EXT <input type="radio"/> S-TERRAIN <input type="radio"/> AUTRE(S) <input type="text"/>			
	8	Capacité totale	Nombre	Année d'installation	
	9	Fabricant : <input type="text"/> N° de série : <input type="text"/>			
	10	Est-il muni d'une jauge (pas endommagée et bien scellée) ?	Oui	Non	N/A
	11	Est-il muni d'un sifflet ?	Oui	Non	N/A
	12	Si plus d'un (1) réservoir, le sifflet est-il sur le réservoir de réception ?	Oui	Non	N/A
	13	Le réservoir, ligne et canalisation sont-ils exemptés de toute fuite apparente et/ou antérieure ?	Oui	Non	N/A
14	Est-ce que l'extérieur du réservoir semble en bonne condition ?	Oui	Non	N/A	
15	Est-ce que les supports du réservoir semblent en bonne condition ?	Oui	Non	N/A	
16	Est-ce que le réservoir semble stable ?	Oui	Non	N/A	
17	Est-il muni d'une valve d'arrêt manuelle ?	Oui	Non	N/A	
TUYAUTERIE	18	Est-il muni d'un tuyau de remplissage en acier de 2 pouces depuis le réservoir jusqu'à l'extérieur, à une hauteur normale accessible au livreur ?	Oui	Non	N/A
	19	Est-il muni d'un tuyau d'évent en acier d'un minimum de 1/4" depuis le réservoir jusqu'à l'extérieur ?	Oui	Non	N/A
	20	Est-ce que les bouchons / capuchons d'évent sont adéquats et bien en place ?	Oui	Non	N/A
	21	Est-il muni d'un tuyau de remplissage et d'un tuyau d'évent en acier inférieur à 15 pieds ?	Oui	Non	N/A
	22	L'équipement d'entreposage de mazout est-il exempt de la présence d'un autre réservoir et/ou tuyauterie hors service ?	Oui	Non	
	23	La ligne de mazout est-elle visible et protégée depuis le réservoir jusqu'à l'équipement de chauffage ?	Oui	Non	N/A
	24	La ligne de mazout est-elle exempte de tout signe d'oxydation ?	Oui	Non	N/A
	25	Avez-vous apposé la vignette de vérification sur le tuyau de remplissage ?	Oui	Non	N/A
COMMENTAIRES					
Personne chargée de la cueillette des données : <input type="text"/>					
Date : <input type="text"/> Signature : <input type="text"/>					
Les zones ombragées comprennent des questions facultatives.					
<small>Ce formulaire est soumis à une politique de confidentialité. Le programme de vérification de conformité est une garantie limitée de votre équipement pétrolier et de tous les autres équipements pétroliers (tels que les distributeurs) installés par cet installateur. Il n'est pas un contrat, une offre de garantie, et est de votre responsabilité de vous assurer que votre équipement pétrolier est conforme à la réglementation applicable.</small>					



CONSEILS DE SÉCURITÉ

Les notions suivantes s'appliquent nécessairement à votre réservoir, peu importe son âge, sa capacité, son utilisation ou son lieu d'installation.

- Éloigner toute source de flamme.
- Ne JAMAIS SOULEVER OU TRANSPORTER UN RÉSERVOIR QUI CONTIENT ENCORE DU PRODUIT.
- Protéger le filtre et la tuyauterie à la sortie du réservoir. Évitez d'y mettre un poids ou une pression.
- Ne JAMAIS entreposer de matériel, meuble, encombrant sur votre réservoir et à proximité de la prise de chargement.
- Assurez-vous que le passage, entre la route et le tuyau de chargement, soit dégagé, été comme hiver, de tout matériaux pouvant limiter la capacité de votre distributeur Sonic à livrer.
- La tuyauterie extérieure devrait être d'un diamètre de 2 pouces afin d'éviter les bris dus au gel ou aux intempéries.
- Ne pas essayer de tester le réservoir sous pression.
- Si vous enlevez ou remplacez votre réservoir, n'oubliez pas d'empêcher l'accès aux tuyaux de remplissage afin d'éviter une livraison de mazout au mauvais moment. Avisez votre livreur le plus rapidement possible.



PROBLÈME TECHNIQUE

Si votre brûleur au mazout s'arrête, vérifiez les points suivants avant de faire un appel de service.

- 1) Vérifier le niveau d'huile dans le réservoir.
- 2) Vérifier s'il y a des fusibles défectueux.
- 3) Vérifier si le commutateur principal est à la position « on » (en marche).
- 4) Appuyer sur le bouton de remise en marche sur la boîte de relais (« reset »). **APPUYER UNE SEULE FOIS, JAMAIS DEUX FOIS.**

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 24

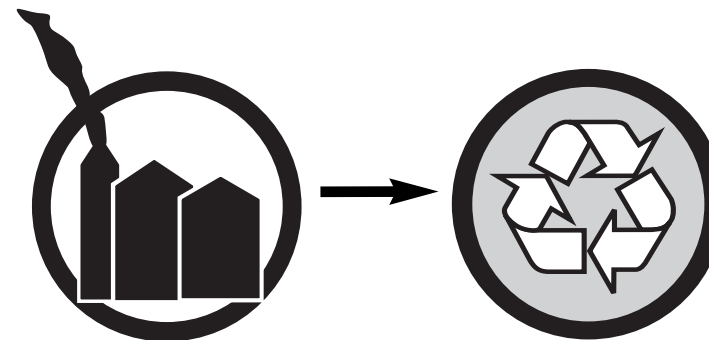
SERVICE À LA CLIENTÈLE RÉGIONALE
 MONTRÉAL : 514 858-2255
 SANS FRAIS : 1 800 207-6642
 (là où les services sont offerts)



Sonic, fort de ses valeurs d'**intégrités** et de **respect de l'environnement** souhaite adresser à ses partenaires et clients un message clair sur les problématiques environnementales.

La section « Saines pratiques environnementales » aborde de façon **rigoureuse et objective** les enjeux environnementaux en lien avec les activités de Sonic.

Découvrez les principaux enjeux de gaz à effet de serre, les actions et engagements de Sonic, le biomazout ou encore les procédures à suivre en cas de fuite ou déversement.



Vous souhaitez faire votre part pour réduire vos émissions de GES ? Référez vous à la section « Comment limiter votre consommation de mazout »





LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Les « gaz à effet de serre » sont des gaz naturels présents dans l'atmosphère terrestre et qui permettent de maintenir une température viable sur terre. Outre la vapeur d'eau (H₂O) et le CO₂ (dioxyde de carbone), présents naturellement dans l'atmosphère, les principaux GES sont : le méthane (CH₄), l'ozone (O₃), le protoxyde d'azote (NH₂).

Le principal GES d'origine humaine est le dioxyde de carbone (CO₂), il correspond à 55 % de l'effet de serre additionnel dû à l'homme. Il provient majoritairement de la combustion d'énergies fossiles (comme les produits pétroliers ou le gaz naturel) mais aussi de certaines industries de la déforestation et des feux de forêt.

Les GES deviennent problématiques lorsqu'ils sont générés en excès puisqu'ils sont alors responsables du réchauffement de la terre. Les changements et le réchauffement climatique contribuent, entre autres, à une augmentation du niveau des mers, aux variations des climats locaux ou encore à une amplification des catastrophes naturelles (tornade, sécheresse, inondation, etc.).

Source :

Groupe intergouvernemental d'étude sur le climat (GIEC, ONU)



LES BIOCARBURANTS, CHEZ SONIC

Les réserves de carburants fossiles s'épuisent et on doit contrer les changements climatiques. Sonic, dans une recherche constante d'amélioration de ses pratiques et services, est la première pétrolière québécoise à distribuer des biocarburants. Pour cela, Sonic s'est dotée de produits plus écologiques, comme le biodiesel, l'éthanol, les biolubrifiants et le biomazout. L'utilisation de ces produits permet de faire un pas vers le développement durable.

Connaissez-vous le biomazout ?

La promotion du biomazout a pour objectif d'optimiser votre consommation de pétrole et de limiter les impacts environnementaux des carburants fossiles, C'EST-À-DIRE DE CONSOMMER MOINS ET MIEUX.

Le biomazout est un mélange de combustible pour le chauffage qui contient jusqu'à 5% de biodiesel pur (B100) et la différence en mazout n° 2 (appelé aussi huile de chauffage). Ce produit peut être utilisé de manière sécuritaire, sans modification, dans tous les types de systèmes de chauffage central au mazout.

Le biomazout permet de réduire la consommation de mazout conventionnel, en utilisant une source d'énergie renouvelable.

Le biodiesel pur contenu dans le biomazout est biodégradable (comme le sucre) et peu toxique (dix fois moins que le sel).

Il réduit les GES qui contribuent aux changements climatiques et les émissions polluantes toxiques pour la santé humaine.

Le biomazout est tout aussi efficace que le mazout n° 2 et offre des caractéristiques similaires (combustion, contenu énergétique, etc.).



LA GESTION ENVIRONNEMENTALE CHEZ SONIC

Depuis plus de 50 ans, Sonic veille à limiter son impact environnemental avec pour objectif de prévenir et de limiter la pollution induite par ses activités et services. Pour atteindre ses objectifs, Sonic s'est engagé, aux côtés de ses partenaires, dans différents processus de saine gestion environnementale.

La sensibilisation au cœur des préoccupations

Conscient des enjeux de sensibilisation auprès de ses clients et partenaires, Sonic conçoit et produit chaque année différents outils de communication. À l'heure actuelle, Sonic et La Coop fédérée sont dotés de quatre guides de saine gestion environnementale, d'un magazine et de nombreuses brochures d'information.



Un système de gestion environnemental rigoureux

La Coop fédérée et Sonic ont mis sur place, depuis 1994, un Système de Gestion Environnementale de manière à réduire son impact environnemental et à améliorer continuellement ses pratiques.

Une équipe dynamique à votre service

Gérer l'environnement, ses enjeux et conséquences, nécessite une équipe qualifiée et dynamique. N'hésitez pas à les contacter, elles sont disponibles pour répondre à toutes vos questions sur les problématiques environnementales.



QUOI FAIRE EN CAS DE FUITE OU DÉVERSEMENT

Fuite : Il s'agit d'un écoulement de produit pétrolier à partir d'un réservoir, un équipement ou la tyauterie.

Un déversement survient lors d'un transvasement de produit pétrolier (entre un camion-citerne et un réservoir par exemple).



Contactez la police : **1 800 461-2131** et les pompiers : **911** si le produit coule dans un drain ou un égout.



Contactez votre assureur le plus rapidement possible.



Éliminez toute source inflammable.



Avisez « Urgence Environnement » dans les plus brefs délais.
MONTRÉAL : **514 873-3454**
QUÉBEC : **418 643-4595**



S'il y a lieu, fermez la valve du réservoir.



Débutez les travaux de décontamination suite à l'accord de votre assureur.



Empêchez la fuite de s'étendre afin de minimiser les dommages.

Sonic ou votre entrepreneur en chauffage peuvent vous conseiller sur les meilleures décisions à prendre lors d'une fuite ou d'un déversement.





POUR UNE RELATION HARMONIEUSE AVEC VOTRE ASSUREUR

Vous augmentez vos chances d'être protégé en cas de réclamation lors d'un sinistre si vous suivez ces quelques recommandations :

- Informez votre assureur, par écrit ou par télécopieur, de tous les équipements pétroliers à assurer.
- Demandez et vérifiez la clause qui stipule que la pollution est couverte pour les dommages environnementaux à des tiers mais également sur VOTRE terrain.
- Conformez-vous aux recommandations de votre assureur.
- Contactez votre assureur pour connaître les modalités de protection et les éléments à vérifier sur votre équipement.



POUR UNE RELATION HARMONIEUSE AVEC VOTRE ASSUREUR

QUELLES SONT LES EXIGENCES DES ASSUREURS ?

Avant de vous délivrer un contrat d'assurance, les assureurs souhaitent valider la qualité de votre équipement pétrolier. Un assureur couvrira rarement un équipement en mauvais état.

QUELS SONT LES RISQUES DE NE PAS ÊTRE ASSURÉ ?

Si votre équipement pétrolier n'est pas assuré, vous courez le risque de devoir payer l'intégralité des frais en cas de sinistre.

QU'EST-CE QUI EST ASSURABLE ?

Tous les aspects d'un équipement pétrolier peuvent être couverts par une assurance. Cependant, la pollution et les frais de décontamination des sols induits par une fuite ou un déversement **NE SONT PAS TOUJOURS COUVERTS**. Renseignez-vous auprès de votre assureur pour connaître les modalités de protection de vos biens.

SOYEZ COUVERT !

Une bonne couverture vous évite les mauvaises surprises. Renseignez-vous sur vos polices d'assurances et contactez votre assureurs dès que nécessaire.

VÉRIFICATION DE MES ÉQUIPEMENTS

MISES AU POINT ANNUELLES

Date	Description et commentaire	Technicien
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

MES AUTO-VÉRIFICATIONS

Date	Mes constatations
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

CORRECTIFS À APPORTER À MES ÉQUIPEMENTS

Sonic vous recommande de vérifier régulièrement vos équipements, en plus de faire effectuer la mise au point annuelle par un entrepreneur certifié.



RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE



CONSTITUEZ VOTRE RÉPERTOIRE

Coordonnées de mon agent-distributeur Sonic

Nom _____

Téléphone _____

Coordonnées de mon assureur

Nom _____

Téléphone _____

Coordonnées de mon agent-distributeur Sonic

Nom _____

Téléphone _____

Coordonnées de mon assureur

Nom _____

Téléphone _____





LES NUMÉROS À CONNAÎTRE

Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs

Région de Montréal 514 873-3454

Région de Québec 418 643-4595



Régie du bâtiment

Sécurité des produits et équipements pétroliers

1 800 267-1420



Police - Sûreté du Québec

1 800 461-2131

Pompiers

911

Sonic

Service à la clientèle

1 800 20SONIC (207-6642)

Montréal

514 858-2255

